



# Élection aux Commissions Consultatives Paritaires Inria (CCP)



- Scrutin du 20 octobre 2011 -

## Que sont les CCP ?

Il s'agit de **deux instances** nationales consultatives. Elles sont composées de **3 représentants de l'administration** désignés par le PDG et de **3 représentants des personnels non titulaires** désignés, en fonction des résultats du vote, par les organisations syndicales qui se présentent pour cette élection.

Ces commissions siègeront pour traiter :

- des propositions de **licenciement** pouvant survenir à l'issue de la période d'essai,
- des **sanctions disciplinaires** autres que l'avertissement ou le blâme.

Elles auront également en charge toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle (y compris **accidents du travail, maladies professionnelles...**).

## Que font et feront les élus SNTRS-CGT et SNCS-FSU?

- Ils **aident tout agent non titulaire** dès lors qu'une situation problématique surgit, en recherchant des solutions respectant les personnes et en s'opposant à toute sanction arbitraire ou abusive,
- Ils étudient avec attention les dossiers et travaillent de façon collective et en liaison avec les élus des autres instances de l'Inria,
- Ils assurent la **transparence** des procédures,
- Ils défendent les intérêts des agents victimes d'un **accident** de service, d'une **maladie** professionnelle, ou d'une situation de **souffrance** au travail,
- Ils veillent à ce que les **chercheurs non titulaires** bénéficient des **mêmes droits** que les personnels en poste en ce qui concerne la participation aux congrès, séminaires, conférences et l'accès aux différents services et prestations d'action sociale (Agos, restauration, médecine du travail...).

## Que revendiquent le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU?

Le gouvernement veut faire croire à sa volonté de résorber la précarité dans la Fonction publique. En vérité, le contexte tout à fait défavorable de l'emploi public, une politique de rémunération qui veut développer les heures supplémentaires et les primes « au mérite », la réduction des postes aux concours, sont autant d'obstacles à une résorption massive de la précarité.

Le **manque de personnel statutaire** dans la recherche publique et l'**augmentation des financements sur projets** (ANR, etc.), ont généré l'**explosion de la précarité** à l'Inria (15 000 générés par l'ANR au niveau national). Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU ont, à de nombreuses reprises, dénoncé cette situation.

La **charge de travail et la pression ont augmenté** pour tous et créent parfois des conditions de travail déplorables. Le nombre d'agents qui finissent par **démissionner** est en augmentation, ce qui accroît en retour la pression sur les autres agents et **déstabilise les équipes et les services**.

Le **projet de loi sur la résorption de la précarité dans la Fonction publique** suite aux accords « Tron » met en place des mesures de transformation de CDD en CDI de droit public à certaines conditions. Pour les personnels précaires devenus CDI, et certains CDD, le projet de loi prévoit des mesures spécifiques de titularisation (concours réservés, examens professionnels, recrutements spécifiques en échelle 3).

Ces mesures, pourtant attendues par les personnels, sont marquées par de **graves insuffisances qui ne pourront que générer des déceptions** :

- sur les conditions d'accès aux dispositifs spécifiques de titularisation : exclusion des plus précaires recrutés sur des missions de remplacement, sur des contrats temporaires, ou encore à moins de 70%.
- sur la latitude donnée à l'administration de proposer un CDI qui pourrait ne pas respecter les fonctions de l'agent, du fait d'une seule obligation de proposer des fonctions de même niveau hiérarchique.

Le **SNTRS-CGT** et le **SNCS-FSU** demandent depuis le mois de mai dernier, avec les autres organisations syndicales, **l'ouverture de discussions avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**. En effet, l'application des nouveaux textes réglementaires dans la recherche publique pose plusieurs problèmes que le ministère a refusé jusqu'à aujourd'hui d'aborder.

Ainsi les années de thèse, le financement par plusieurs organismes ou universités, le type de contrat (ingénieur, technicien, chercheur, post-doc) sont autant d'éléments dont le **SNTRS-CGT** et le **SNCS-FSU** revendiquent la prise en compte pour permettre l'**intégration** de l'ensemble **des précaires** sur postes statutaires de la Fonction publique.

**En attendant les textes réglementaires**, le **SNTRS-CGT** et le **SNCS-FSU** ont agi pour que les contrats de **CDD soient prolongés** pour ceux qui allaient obtenir le nombre d'années ouvrant droit à un CDI.

Les organisations syndicales **SNTRS-CGT** et **SNCS-FSU** ont décidé de se présenter unies à cette élection des CCP.

**Si vous soutenez ce programme, votez pour le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU.**

**Pour des représentants compétents et efficaces,  
pour soutenir l'action des syndicats qui agissent,  
pour prendre le parti de la solidarité,  
votez pour le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU.**

**Attention : ce vote est uniquement par correspondance**

**N'attendez pas la date limite, votez dès réception du matériel électoral**  
Sans radiation, ni ajout sous peine de nullité